



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Fondation Clément Drevon (FCD) – Demande de subvention pour l'année 2025

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Clément Drevon a pour objet de financer exclusivement la recherche médicale et l'assistance aux malades et plus précisément trois types d'activités :

- des projets de recherche médicale translationnelle : de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et notamment sur les domaines d'excellence dijonnais tels que figurant dans les classements internationaux ;
- des projets de mobilité à l'international de jeunes chercheurs dijonnais en favorisant leur retour ;
- des projets valorisant les données de santé, notamment et sans exclusive, en appui sur les différents registres de populations qui font de Dijon une ville pionnière dans ce domaine.

Dans le cadre du partenariat entre Dijon métropole et la Fondation Clément Drevon, son Président Monsieur Philippe Winter, a sollicité par courrier du 3 février 2025 (cf en annexe 2), une subvention de 100 000 € pour soutenir la croissance des activités de la fondation prévue pour l'année 2025.

En effet, la campagne menée sur l'année 2024 aura déjà montré une montée en puissance significative avec 12 projets retenus bénéficiant d'un soutien de 300 000 € de la Fondation Clément Drevon dont 50 000 € de subvention de la métropole pour une dépense budgétaire globale de 1 147 000 € (cf rapport d'activité en annexe 3).

Pour mémoire, la campagne 2023 concernait 5 projets retenus pour un soutien de 68 000 € de la fondation Clément Drevon dont 50 000 € de la métropole pour une dépense budgétaire globale de 392 000 €. En l'occurrence, l'aide de la métropole a été distribuée à différents projets de mobilités scientifiques dans le but d'appuyer des projets de recherche médicale menés par les scientifiques suivants :

- Dr Amélie Cransac, pharmacienne au CHU Dijon Bourgogne : mobilité à l'Université de Göteborg en Suède pour disposer de nouvelles techniques permettant un suivi personnalisé de la dispensation du médicament au patient afin d'optimiser le service rendu.
- Pr Cédric Rossi, médecin hématologue au CHU Dijon Bourgogne : mobilité à l'Université de Stanford aux USA pour accéder et maîtriser des nouvelles techniques d'analyse de l'ADN tumorale circulant dans le lymphome de Hodgkin afin de les implanter au CHU Dijon Bourgogne au bénéfice de patients de la région.
- Dr Georges Tarris, médecin anathomopathologiste au CHU Dijon Bourgogne : mobilité à l'Université de Genève en Suisse pour y mener des travaux sur les cancers digestifs et initier des liens de recherche scientifique avec l'Université de Bourgogne ;
- Dr Maxime Nguyen-Soenen, médecin anesthésiste-réanimateur au CHU Dijon Bourgogne : mobilité à l'université de Oxford au RU afin d'étudier le rôle des lipides au cours de l'inflammation aiguë chez les patients ;
- Dr Thomas Mouillot, médecin gastro-entérologue au CHU Dijon Bourgogne : mobilité entrante depuis le CHU d'Angers afin de valoriser ses travaux de recherche qui y ont été menés sur les mécanismes physiologiques, nutritionnels et métaboliques conduisant à l'apparition d'une stéatose hépatique, au développement d'une fibrose et à l'apparition d'une cirrhose ou d'un carcinome hépatocellulaire. Ces travaux permettront aussi d'initier des liens de recherche scientifique entre les établissements d'Angers et Dijon.

Hormis Dr Maxime Nguyen-Soenen qui a démarré sa mobilité scientifique à Oxford en septembre 2024, les autres lauréats sont revenus sur leurs postes dans leurs établissements d'origine à Dijon.

Au vu du rayonnement international de Dijon conféré par ces mobilités scientifiques, des partenariats noués en recherche avec les meilleurs établissements dans le monde et les perspectives offertes en matière d'avancées biomédicales dans la prise en charge des patients du territoire lors du retour des chercheurs, mais aussi la dynamique enclenchée par la FCD pour accroître le nombre et la qualité des nouveaux projets, il vous est proposé d'attribuer à la Fondation Clément Drevon, une subvention d'un montant de 100 000 € pour l'année 2025 selon les modalités de versement spécifiées à l'avenant de la convention ci-jointe (cf annexe 1).

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à la Fondation Clément Drevon, une subvention de 100 000 € au titre de ses activités pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	